

# BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES BAGNOLS

N° 22

Le 18 décembre 2023

## **CONSEIL MUNICIPAL**

## **SEANCE DU 08 DECEMBRE 2023**

<u>Excusée</u> : Cécile MAHE (pouvoir à Alexandre VERDIER). <u>Secrétaire de séance</u> : Jonathan BERTHOULE.

## I. <u>DECISIONS MODIFICATIVES</u>

Le Conseil municipal approuve les décisions modificatives suivantes :

#### Investissement

Matériel de bureau et informatique : + 50 € / Dépenses imprévues : - 50 €.

## **Fonctionnement**

Dégrèvement taxe foncière non bâti pour jeunes agriculteurs : + 120 € Subventions fonctionnement associations, transports scolaires : + 2 000 €

Dépenses imprévues : - 2 120 €. Unanimité

# II. INTEGRATION DU CHEMIN DES VERGNES DANS LE DOMAINE PUBLIC

Le Conseil municipal accepte la proposition de l'indivision BABUT de transférer, à titre gratuit, le chemin des Vergnes à la Commune et de l'incorporer dans le domaine public. *Unanimité* 

# III. VENTE SECTIONAL A LA TOURAILLE

Monsieur et Madame FONTAINE Pascal, domiciliés 285 chemin de La Touraille 63810 BAGNOLS, sont désireux d'acquérir les parcelles cadastrées section YN n° 12 et 14 d'une contenance totale de 143 m², situées à La Touraille et appartenant à la section de La Touraille.

Le Conseil municipal, sur la base de **10 voix pour et 1 abstention (SAINT-ROYRE Stéphane)**, valide la liste des électeurs, fixe le prix de vente à 3 € le m² et autorise le Maire à procéder à la vente de ces parcelles. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des acquéreurs.

## IV. VENTE PARCELLE COMMUNALE A LA TOURAILLE

Monsieur et Madame FONTAINE Pascal, domiciliés 285 chemin de La Touraille 63810 BAGNOLS, sont désireux d'acquérir une partie du chemin communal longeant les parcelles cadastrées section YN n° 13 et 15.

Le Conseil municipal, sur la base de **10 voix pour et 1 abstention (SAINT-ROYRE Stéphane)**, fixe le prix de vente à 3 € le m², sollicite le déclassement de cette parcelle du domaine public et autorise le Maire à procéder à la vente de ces parcelles. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des acquéreurs.

# V. TARIFS 2024 DU CAMPING MUNICIPAL DE LA THIALLE

1/ Le Conseil municipal fixe les tarifs des emplacements pour l'année 2024 comme suit :

# PRIX T.T.C:

- Adulte 4.50 € Enfant (- 7 ans) 2.25 € Emplacement 2.50 € Véhicule 2.50 € Electricité (3 A) 3.30 €
- Animaux 2.00 € Laverie 4.50 € Sèche-linge 3.60 € Pain de glace 0.50 €
- Forfait journalier camping-car sans branchement électrique .............. 14.00 €
- Forfait journalier camping-car avec branchement électrique ...... 17.00 €.

2/ Le Conseil municipal fixe les tarifs des chalets et mini chalets pour l'année 2024 comme suit :

,								
Hébergements	Saison	Nuitée	2 jours	3 jours	4 jours	5 jours	6 jours	7 jours
EDELWEISS	Basse	61	104	156	207	259	311	363
	Haute	96	163	245	326	408	490	571
ANAIS	Basse	22	37	56	75	94	112	131
	Haute	33	56	84	112	140	168	196
	Basse	30	51	77	102	128	153	179
ELODIE	Haute	49	83	125	167	208	250	292
	Basse	35	60	89	119	149	179	208
ISABELLE	Haute	54	92	138	184	230	275	321
	Basse	40	68	102	136	170	204	238
OLGA	Haute	61	104	156	207	259	311	363

SAISONS TARIFAIRES	DATE DÉBUT	DATE FIN		
Basse saison	16/12/2023	22/12/2023		
Haute saison	23/12/2023	05/01/2024		
Basse saison	06/01/2024	09/02/2024		
Haute saison	10/02/2024	08/03/2024		
Basse saison	09/03/2024	05/04/2024		
Haute saison	06/04/2024	24/05/2024		
Basse saison	25/05/2024	05/07/2024		
Haute saison	06/07/2024	13/09/2024		
Basse saison	14/09/2024	19/12/2024		
Haute saison	20/12/2024	31/12/2024		

Unanimité.

## **VI. AUTORISATIONS D'ABSENCES**

Les autorisations spéciales d'absences du personnel communal sont mises en place par délibération et soumises à l'approbation du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique. **Unanimité** 

## VII. ADHESION AU POLE SANTE AU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention proposée par le Centre de gestion du Puy-de-Dôme et inscrit les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion. *Unanimité* 

## VIII. PRIME EXCEPTIONNELLE DU POUVOIR D'ACHAT

La proposition du Conseil municipal est soumise à l'approbation du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique. *Unanimité* 

## IX. FINANCEMENT TRANSPORT SEJOURS SCOLAIRES EN MONTAGNE

Le Maire fait part au Conseil municipal que le dispositif "Aide au départ à la montagne" mis en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes est reconduit pour l'année scolaire 2023/2024.

Cette opération consiste à financer le transport des élèves de l'école jusqu'au lieu de pratiques de ski dans la limite de 3 000 € maximum par classe pour un cycle de journées de ski scolaire.

Le Maire est autorisé à déposer une demande d'aide auprès de la Région pour le RPI Bagnols/Larodde. *Unanimité* 

# X. ASSOCIATION ORCIVAL/ROCAMADOUR

Le Maire fait part au Conseil municipal que lors de la dernière Assemblée Générale de la Fédération Compostelle France, l'entrée de l'association « Orcival-Rocamadour » au sein de la Fédération des Associations des Chemins vers Compostelle a été validée.

Le Conseil municipal décide d'adhérer à l'association à compter du 1er janvier 2024 (contribution annuelle de 0,20 euro par habitant). *Unanimité* 

## **XI. CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS**

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention de servitudes pour la pose d'un coffret électrique avec ENEDIS à Espinasse. *Unanimité* 

# **XII. QUESTIONS DIVERSES**

1/ Le Maire informe le Conseil municipal du courrier envoyé par la Direction Départementale des Territoires relatif à l'affichage publicitaire illégal au regard des dispositions du code de l'environnement (articles L.581-1 à L.581-45). Les panneaux de pré-enseigne doivent être retirés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

2/ Suite au premier procès-verbal concernant l'état d'abandon des concessions au cimetière, 5 ont été retirées et 1 ajoutée.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

## SENSIBILISATION AUX AGRESSIONS CANINES PENDANT LA DISTRIBUTION DU COURRIER

La Poste nous demande d'informer les propriétaires de chiens des mesures simples à prendre pour permettre au facteur de travailler en toute sécurité :

- Maintenir le portail fermé
- S'assurer que leur boîte aux lettres et leur sonnette sont hors de portée de l'animal (le cas échéant de les déplacer)
- Attacher ou isoler celui-ci lors de la présence du facteur

Positionner (sur la base du volontariat) un sticker fourni par La Poste informant le facteur ou son remplaçant de la présence d'un chien

# <u>UN NOUVEAU MODE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES EN 2024</u> Contexte :

La crise financière qui nous touche tous, nous demande de réfléchir à des pistes d'économie.

Avec l'obligation du tri à la source des bio déchets au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ainsi que les aides sur l'investissement pour les déchets ménagers inexistantes, la grande majorité des élus du Syndicat se sont prononcés favorablement à la mise en place du regroupement des ordures ménagères.

Les élus du SMCTOM de la Haute Dordogne sont conscients que ce nouveau mode de collecte des déchets demande de la rigueur et des efforts pour chacun. Mais c'est à cette condition que nous relèverons le défi de l'efficacité du tri, de la réduction des déchets à traiter. Cette préoccupation est liée au respect de l'environnement, à la préservation du monde que nous voulons laisser à nos enfants.

## But:

Faciliter la collecte des ordures ménagères en camion en limitant les nuisances que celles-ci pouvaient entraîner, (respect de la voirie, plus de collecte dans le privé, marche arrière...)

Plus de souplesse dans l'organisation de la collecte sans incidence pour l'usager,

Inciter les habitants à renforcer leur pratique de tri pour les emballages (bac jaune, bac pour le verre) et les déchets alimentaires (en compostant), voire à réduire les déchets.

Harmoniser la collecte sur l'ensemble du territoire pour une égalité de service entre les usagers.

Améliorer la sécurité au travail des équipes de collecte.

Réduire les coûts de fonctionnement en optimisant les tournées.

Limiter l'augmentation de la REOM : la redevance d'enlèvement des Ordures Ménagères

Maîtriser le coût global du service dans un contexte d'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Cette taxe payée par tonne de déchets enfouis passe pour l'enfouissement de 42 €/T en 2020 à 65 €/T en 2025 et pour l'incinération de 3 €/T en 2020 à 15 €/T en 2025 occasionnant un surcoût de près de **320 000** € pour le service.

Limiter l'impact environnemental en supprimant la collecte en porte à porte

S'inscrire dans le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilé

# Comment?

L'emplacement des bacs sera réfléchi en concertation avec les élus des communes, en respectant les flux de mobilités et les bassins de vie. Pour faciliter les dépôts, les bacs ordures ménagères seront déposés essentiellement à côté des bacs de tri : 1 déplacement pour déposer les deux flux

Les bacs ordures ménagères seront à la charge du SMCTOM ainsi que l'entretien et la maintenance.

Les nuisances olfactives des déchets viennent des bio déchets (préparation et restes de repas). La loi nous impose à les traiter sur place notamment par le compostage. Le syndicat vous aide à le mettre en place par la formation et la mise à disposition de composteur individuel de jardin, ou par des composteurs partagés. Pour les personnes en difficultés les dépôts pourront se faire avec le soutien des aides à domicile comme pour le tri. Ce système a aussi un avantage : celui de ne plus se demander quand l'on doit sortir ses poubelles.

La mise en place des bacs de regroupement des ordures ménagères se fera progressivement début 2024, les habitants seront au préalable avertis par les canaux de communication habituels avec le soutien des Mairies. Par conséquent, les bacs individuels et les sacs isolés ne seront plus collectés.

Petit rappel des bonnes pratiques : Je mets les Ordures Ménagères en sacs fermés, je ne dépose pas de sac directement sur le sol, je maintiens mon geste de tri, je composte, je n'oublie pas les déchetteries.

## LE CLIC SENIOR MONTAGNE VOUS ACCOMPAGNE AU QUOTIDIEN

Le CLIC Sénior Montagne est un lieu d'accueil, d'écoute et d'information destiné aux **personnes de plus de 60 ans**, leurs familles et/ou aidants mais aussi un dispositif de coordination entre les professionnels afin de favoriser le maintien à domicile dans les meilleures conditions possibles.

Il assure une mission de service public. Les services proposés sont entièrement gratuits : évaluation globale des besoins à domicile, aide à la mise en place du soutien à domicile, accompagnement des demandes d'entrée en établissement, actions de prévention santé…Le CLIC Sénior Montagne est également un relais autonomie. Désormais, il accueille, informe, oriente les **personnes en situation de handicap et leurs familles**. Il peut aider aux démarches administratives auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Des permanences sont organisées régulièrement, n'hésitez pas à contacter le CLIC

pour plus d'informations. Le CLIC intervient également dans la mise en œuvre d'actions sur l'ensemble de son territoire afin de **prévenir la perte d'autonomie** (actions collectives de prévention santé, conférences, activités de lien social...).

Pour retrouver les actions qui se déroulent près de chez vous, connectez-vous à l'adresse suivante : <a href="https://padlet.com/preventionlaqueuille/clic">https://padlet.com/preventionlaqueuille/clic</a>

## UNE ANNEE A L'OFFICE DE TOURISME AUVERGNE VOLCANSANCY

## Nouveaux locaux à La Tour d'Auvergne

Cet été, l'Office de tourisme a intégré de nouveaux locaux, Place Joseph Malègue, à La Tour d'Auvergne.

# Relais d'information Touristique

C'est sur les communes de Gelles, Larodde et Saint Sauves d'Auvergne que l'Office de tourisme a installé ses nouveaux Relais d'Information Touristique. En collaboration avec l'Office de tourisme, le prestataire volontaire se voit attribuer du mobilier charté, approvisionné régulièrement (principales éditions de l'Office de tourisme).

<u>Le but</u> : mailler le territoire d'information touristique en évitant des charges de personnel trop importantes pour la structure. Une initiative qui sera reconduite voire déployée sur de nouveaux sites en 2024.

## Lancement de saison réussi

Le 25 mai 2023, plus d'une centaine de prestataires et d'élus du territoire se sont donnés rendez-vous pour partager ensemble le lancement de saison 2023 de l'Office de Tourisme avec au programme : présentation de la saison estivale 2023, bourse aux documents, interventions du Département du Puy de Dôme (Tour de France) et du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (les bonnes pratiques sur les sites naturels).

## Lancement du nouveau site internet www.auvergnevolcansancy.com

Un nouveau design plus attractif, un site consultable sur tout type de supports (tablettes, ordinateurs et smartphones) et de nouvelles fonctionnalités telles que :

- Billetterie en ligne
- Réservation d'hébergements en ligne
- Le choix d'une navigation en « Eco mode », plus vertueuse
- Une offre d'activités de pleine nature étoffée : 61 randonnées pédestres, 9 offres d'itinérances, 30 parcours de VTT et cyclotourisme, 15 sites de pêche, des activités nordiques, etc...
- Une mise en valeur de nos sites phares, de nos villages et de notre petit patrimoine
- Un espace Pro à destination des professionnels de la destination.

#### **JEUX DOMES SANCY ARTENSE**

Le Maire remercie les participants (porteurs de flammes), les associations et les visiteurs qui étaient présents le 30 septembre.

Pour les personnes qui veulent participer aux épreuves, vous retrouverez le formulaire papier en Mairie ou vous pouvez également utiliser le QR Code sur l'affiche ci-dessous.



## **VŒUX DE LA MUNICIPALITE**

La Municipalité vous convie à la cérémonie des vœux le Dimanche 7 janvier 2024 à 11 h 30 salle de réunion de la Mairie.